
À la recherche du jugement professionnel

Linda Allal

Université de Genève
linda.allal@pse.unige.ch

Louise Lafortune

Université du Québec à Trois-Rivières
louise.lafortune@uqtr.ca

Le jugement professionnel – de quoi s’agit-il? Est-ce une invention née dans la foulée des réformes scolaires, mais sans réalité dans les pratiques des enseignants et enseignantes? Ou est-ce une dimension fondamentale et incontournable de la pratique professionnelle, présente même chez les membres du corps enseignant qui ignorent ce vocable?

Le jugement professionnel n’est certainement pas une spécificité de la pratique enseignante. Son rôle est très largement reconnu dans d’autres professions. Dans le domaine de la médecine, l’Assemblée médicale mondiale a publié une déclaration en 1987 (révisée en 2005) affirmant, à l’article 1, que: «L’élément fondamental de l’autonomie professionnelle est l’assurance que chaque médecin est libre d’émettre son jugement professionnel dans le cadre du traitement de ses patients.» Le jugement professionnel médical s’exerce non seulement dans la pratique privée libérale, mais aussi en milieu hospitalier où le médecin, comme l’enseignant ou l’enseignante dans sa classe, doit tenir compte des procédures et des règles imposées par l’institution, sans que celles-ci nuisent toutefois à l’autonomie de son jugement. On pourrait imaginer que le jugement professionnel devient superflu dans certaines professions qui appliquent des formes de quantification et des algorithmes très précis pour aboutir à des décisions. Mais ce n’est pas le cas. L’apport qualitatif du jugement professionnel complète toujours, et corrige parfois, l’application des algorithmes. Ainsi, dans le domaine de l’expertise en comptabilité, Libby et Thorne (2003)¹ écrivent: «On peut tirer des récents scandales impliquant les vérificateurs de certaines sociétés [...] la leçon suivante: les règles ne peuvent se substituer au jugement professionnel du vérificateur.»

Cet ouvrage présente des recherches portant sur le jugement professionnel dans le domaine de l’enseignement. Après une définition de l’objet d’étude, nous traitons des orientations des études réalisées au Québec et à Genève puis de la structure du contenu du livre.

1. Dans la revue *CA (Chartered Accountants of Canada)*, novembre (version électronique).

1. Vers une définition du jugement professionnel

Malgré l'usage de plus en plus courant de l'expression «jugement professionnel» dans le domaine de l'enseignement, sa signification n'est pas toujours clairement cernée. Nous adoptons la définition formulée par Lafortune (2006, p. 22) dans le cadre d'un Projet d'Accompagnement-Recherche-Formation réalisé au Québec.

Définition

Le jugement professionnel est un processus qui mène à une prise de décision, laquelle prend en compte différentes considérations issues de son expertise (expérience et formation) professionnelle. Ce processus exige rigueur, cohérence et transparence. En ce sens, il suppose la collecte d'informations à l'aide de différents moyens, la justification du choix des moyens en lien avec les visées ou intentions et le partage des résultats de la démarche dans une perspective de régulation.

Les éléments contribuant à la formulation de cette définition sont exposés plus en détail dans le chapitre 1 de cet ouvrage. Dans le domaine de l'enseignement, le jugement professionnel implique le plus souvent la confrontation de sources d'information de nature différente et l'élaboration d'une manière de combiner ces informations qui ne peut se réduire à la simple application d'un algorithme. Le traitement des informations (leur sélection, interprétation, mise en relation, etc.) s'effectue en référence à plusieurs repères d'ordre différent : des exigences institutionnelles, des choix collégiaux et des valeurs personnelles. La complexité du jugement professionnel résulte, d'une part, des divergences qui peuvent exister entre les différentes informations récoltées et, d'autre part, des décalages qui peuvent émerger entre les différents repères. Le jugement professionnel fait alors appel aux principes déontologiques et éthiques de la profession enseignante (Lafortune, 2006 ; Laveault, 2005). Il est à la fois un processus cognitif individuel et une pratique sociale située, construite au sein d'une communauté professionnelle donnée².

Contrairement à certains écrits qui traitent le jugement professionnel comme une étape à l'intérieur du processus d'évaluation, la définition proposée ici concerne l'ensemble des activités de l'ensei-

2. Certaines implications des travaux sur la « cognition située » pour la compréhension des pratiques de l'évaluation scolaire sont présentées dans Allal (2007) et Mottier Lopez (2006).

nement, auxquelles s'intègrent les activités évaluatives. Dans cette perspective, le jugement professionnel intervient dans le choix et l'agencement des situations didactiques, dans la gestion de la vie de classe et l'animation des activités d'enseignement, dans les échanges avec les collègues sur des projets collectifs et dans toutes les étapes de l'évaluation des apprentissages. En ce qui concerne l'évaluation, le jugement professionnel est présent tant dans les évaluations visant à soutenir les apprentissages (évaluations dites formatives ou formatrices), que dans les évaluations qui contribuent à la reconnaissance des compétences et à la certification des apprentissages (évaluations dites sommatives) et dans celles qui fondent les décisions concernant l'avenir des élèves (évaluations dites pronostiques).

2. L'apport et la portée de notre recherche sur le jugement professionnel

Il existe depuis longtemps des recherches sur les jugements que les enseignants et enseignantes portent sur les travaux de leurs élèves, depuis les études docimologiques classiques de Piéron (1963) aux investigations récentes du jugement scolaire, dont la recherche remarquable menée par Bressoux et Pansu (2003). Dans ces travaux on étudie les facteurs qui influencent le produit résultant du jugement, c'est-à-dire la note, la cote ou l'appréciation choisie par un enseignant ou une enseignante parmi les catégories composant l'échelle adoptée par l'institution scolaire ou proposée par le chercheur. Le plus souvent, il s'agit d'un jugement porté sur un seul travail (examen, épreuve) ou sur la « valeur scolaire » de l'élève en général. L'originalité de la recherche présentée dans ce livre réside, premièrement, dans le fait que nous nous penchons sur le processus du jugement professionnel, c'est-à-dire sur les raisonnements et les réflexions conduisant au choix de telle ou telle note, cote, appréciation, ainsi que sur les démarches qui entourent ce choix (par exemple, explications orales données à l'élève ou à ses parents). Deuxièmement, nous étudions le processus du jugement professionnel dans une situation complexe, à savoir une situation où il faut mettre en relation et synthétiser des informations provenant de plusieurs travaux d'évaluation et d'autres sources d'information estimées pertinentes.

Notre recherche, réalisée en parallèle au Québec et à Genève, porte sur le jugement professionnel dans les pratiques évaluatives de personnes qui enseignent dans la dernière année de l'école primaire à des élèves de 11 et 12 ans. L'étude est centrée sur les pratiques d'évaluation conduisant aux informations inscrites dans le document officiel – appelé « bulletin scolaire » au Québec, « livret scolaire » à Genève – qui est transmis périodiquement aux élèves et à leurs parents. Il s'agit donc d'évaluations qui concernent principalement la reconnaissance des apprentissages accomplis, qui établissent un bilan des compétences et connaissances construites par l'élève relativement aux objectifs et aux attentes des programmes scolaires.

La recherche étant réalisée au moyen d'entretiens, elle porte bien entendu sur les pratiques déclarées des enseignants et enseignantes qui ont rencontré nos équipes de recherche. Nous leur avons toutefois demandé d'apporter à l'entretien tout le matériel sur lequel leurs appréciations et décisions étaient basées. Il s'agit donc de pratiques déclarées, fortement documentées par des éléments concrets et objectivables.

La recherche a été réalisée dans deux contextes : celui de deux commissions scolaires dans la région de l'Outaouais dans la province de Québec au Canada ; celui du canton de Genève dans la région francophone de la Suisse. Cependant, le but n'était pas de comparer ces deux contextes, ni de tenter de reproduire exactement le même dispositif de recherche dans deux systèmes différents. Notre intention était plutôt de saisir la complexité et la dynamique du jugement professionnel dans chacun des contextes, en tenant compte des traditions scolaires, des valeurs culturelles, des contraintes institutionnelles qui leur sont propres.

La recherche a été menée dans une double optique de collaboration. Dans chaque contexte, la conception et la conduite de la recherche étaient le fruit d'une forte concertation entre universitaires et personnes chargées d'actions de formation continue et d'accompagnement du corps enseignant au primaire. La présentation de l'étude québécoise (chapitres 1 à 5) a été rédigée par Louise Lafortune, avec la collaboration de Kathleen Bélanger, du Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et celle de quatre conseillers et conseillères pédagogiques, Paule Bellehumeur et Richard Painchaud de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et Michel Enright et Jacinthe Mathieu de la Commission scolaire des Draveurs.

La présentation de l'étude genevoise (chapitres 6 à 10) a été rédigée par Linda Allal, Lucie Mottier Lopez, Walther Tessaro et Édith Wegmuller, de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, en concertation avec Filippo Cattafi, Ariane Favre Marmet, Jean-Marc Hohl, du Centre de formation de l'enseignement primaire, et Bernard Riedweg de la Direction de l'enseignement primaire à Genève. Ces collaborations ont permis une forte articulation entre interrogations théoriques et préoccupations du terrain liées aux activités de formation assurées par l'ensemble des auteurs et auteures. Le second niveau de collaboration s'est instauré entre les deux équipes, québécoise et genevoise. Des échanges ont eu lieu au moment du lancement de la recherche et des repères méthodologiques communs ont été adoptés. Lors de la préparation de cet ouvrage, des lectures croisées des écrits respectifs de chaque équipe ont suscité chez chacune d'elles des réflexions stimulantes et des interrogations critiques.

3. Démarches communes et spécificités

Les deux équipes ont adopté plusieurs démarches méthodologiques communes pour la conduite de leurs études. Elles ont décidé de réaliser les entretiens avec des personnes qui enseignent dans la dernière année de l'école primaire en raison des enjeux du passage entre le primaire et le secondaire et de son influence sur le jugement professionnel en matière d'évaluation. Une évaluation visant la reconnaissance des apprentissages à la fin de l'école primaire n'est pas un simple bilan trimestriel; elle couronne en quelque sorte l'ensemble du premier cursus de la scolarité de l'élève. Pour mieux cerner les variations dans l'exercice du jugement professionnel selon le moment de l'évaluation, les équipes ont décidé d'effectuer deux entretiens avec chaque enseignant ou enseignante: l'un en mars au terme du deuxième trimestre de l'année et l'autre en juin à la fin de l'année scolaire. Afin d'éviter de recueillir un discours très général et pour obtenir des données concrètes sur l'exercice du jugement professionnel, les équipes ont fait deux choix pédagogiques. Premièrement, elles ont demandé à chaque enseignant et enseignante de choisir deux élèves dont les résultats d'apprentissage se situaient à la limite

entre la suffisance et l'insuffisance³. Ce choix a été fait en estimant que le jugement professionnel se manifesterait plus nettement dans ce genre de situation, où il y a hésitation quant à l'appréciation (cote/note) à inscrire dans le bulletin ou le livret scolaires. Le second choix était de centrer l'entretien sur les pratiques évaluatives et l'exercice du jugement professionnel dans deux domaines des programmes scolaires : les mathématiques d'une part, l'univers social (au Québec) et l'environnement (Genève), d'autre part. Les deux équipes ont utilisé en outre des schémas d'entretien semblables dans leur structure, mais en employant évidemment le vocabulaire scolaire particulier à chaque contexte.

Tout en suivant des démarches de collecte des données assez proches, les deux équipes ont adopté des procédures de dépouillement, d'analyse et de rédaction assez différentes. L'approche de chacune des équipes est le reflet de ses orientations conceptuelles, de ses options méthodologiques en recherche et de son style rédactionnel. Chaque partie du livre a donc sa propre structure, sa propre manière de découper et de présenter les résultats de l'étude réalisée, mais contribue à une conclusion commune.

4. La structure du livre

Le livre est composé de deux parties – la première portant sur l'étude québécoise, la seconde sur l'étude genevoise – suivies d'une conclusion relevant les points communs entre les apports des deux recherches.

La première partie du livre comprend cinq chapitres. Le chapitre 1 présente le cadre conceptuel associé au jugement professionnel ; ce cadre guide la conception du processus d'exercice du jugement professionnel dans l'évaluation qui sous-tend l'analyse du contenu des entretiens. Les trois chapitres suivants présentent les résultats de la recherche québécoise. Le chapitre 2 expose les résultats globaux de la recherche qui aborde comment le jugement professionnel s'exerce dans l'action d'évaluation tout en proposant des perspectives d'accompagnement. Les chapitres 3 et 4 approfondissent une partie des données de recherche. Le chapitre 3 explore les tensions qui se créent en contexte de changement en éducation, comme celui du passage

3. Une explication plus précise, tenant compte du système d'appréciation (cotation, notation) en vigueur dans chaque contexte, sera donnée dans les chapitres 2 et 6.

de l'évaluation de connaissances à l'évaluation de compétences. Le chapitre 4 propose une étude de cas dans laquelle les facteurs qui influencent l'exercice du jugement professionnel sont analysés. Cette étude fait ressortir trois logiques : une logique cumulative/quantitative, une logique cumulative/qualitative et une logique intuitive/cumulative. Enfin, le chapitre 5 présente les principales conclusions de l'étude québécoise quant aux conséquences de l'exercice du jugement professionnel en évaluation, des observations sur les propos des personnes rencontrées et des réflexions sur la participation de celles exerçant diverses fonctions dans un tel projet de recherche (chercheure, conseillers et conseillères pédagogiques et personnel enseignant).

La seconde partie comprend également cinq chapitres. Le chapitre 6 présente le cadre conceptuel de l'étude genevoise, le contexte et les démarches de recherche adoptées. Les trois chapitres suivants présentent trois ensembles de résultats et leur interprétation. Le chapitre 7 porte sur le processus du jugement professionnel en tant que fil conducteur des pratiques des enseignants et enseignantes lors de l'attribution des notes inscrites dans le livret scolaire de l'élève. Le chapitre 8 étudie le rôle du jugement professionnel dans l'adaptation des démarches d'attribution des notes visant à tenir compte des situations particulières de certains élèves. Il aborde également les modalités de communication qui accompagnent la transmission des notes : les échanges oraux avec les élèves et leurs parents, les commentaires écrits dans le livret et les documents complémentaires. Le chapitre 9 porte sur le jugement professionnel dans la prise de décision quant à l'avenir de l'élève : sa promotion au degré suivant, son orientation vers une filière de l'enseignement secondaire. Les trois chapitres donnent une large place aux explications et aux justifications que les enseignants et enseignantes formulent au sujet de leurs pratiques. Enfin, le chapitre 10 présente les principales conclusions de l'étude genevoise et leurs implications pour le développement et l'étude du jugement professionnel.

La conclusion du livre fait la synthèse des apports des recherches conduites des deux côtés de l'Atlantique. Elle propose une série de perspectives pour la pratique de l'évaluation en classe, pour la formation initiale et continue du corps enseignant en matière d'évaluation, pour l'accompagnement des changements de pratiques évaluatives et pour la conduite de recherches futures sur le jugement professionnel.

■ Références bibliographiques

- ALLAL, L. (2007). «Évaluation dans le contexte de l'apprentissage situé: peut-on concevoir l'évaluation comme un acte de participation à une communauté de pratiques?», dans M. Behrens (dir.), *La qualité en éducation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 39-56.
- ASSEMBLÉE MÉDICALE MONDIALE (1987/2005). *Déclaration sur l'autonomie et l'auto-régulation professionnelles*. En ligne. <www.wma.net/f/policy/a21.htm>. Consulté le 13 juillet 2007.
- BRESSOUX, P. et P. PANSU (2003). *Quand les enseignants jugent leurs élèves*, Paris, Presses universitaires de France.
- LAFORTUNE, L. (2006). «Exercice et développement du jugement professionnel», *Accompagner l'évaluation des apprentissages dans l'école québécoise. Aide à l'apprentissage et reconnaissance des compétences*, Fascicule 3, Document inédit, MELS-UQTR. En ligne. <www.uqtr.ca/accompagnement-recherche>, sous la rubrique «Accompagner l'évaluation des apprentissages dans l'école québécoise». Consulté le 27 juin 2007.
- LAVEAULT, D. (2005). «Le jugement professionnel de l'enseignant: quel en est l'impact sur l'acte d'évaluer?», *Mesure et évaluation en éducation*, 28(2), p. 93-114.
- LIBBY, T. et L. THORNE (2003). «Le jugement professionnel», *CA (Chartered Accountants of Canada)*, novembre. En ligne. <www.camagazine.com/1/8/1/7/2/index2.shtml>. Consulté le 13 juillet 2007.
- MOTTIER LOPEZ, L. (2006). «L'évaluation située des apprentissages: le rôle fondamental de la médiation sociale», dans G. Figari et L. Mottier Lopez (dir.), *Recherche sur l'évaluation en éducation: problématiques, méthodologies et épistémologie (20 ans de travaux autour de l'ADMEE-Europe)*, Paris, L'Harmattan, p. 82-89.
- PIÉRON, H. (1963). *Examens et docimologie*, Paris, Presses universitaires de France.